



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 13 janvier 2021

RECU  
Par Aff Christian, 14:46, 13/01/2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question parlementaire à Monsieur le Ministre des Classes moyennes et du Tourisme** concernant **le fonctionnement et la situation financière des Offices régionaux du tourisme.**

Au cours du mois de décembre, l'Office Régional du Tourisme (ORT) Région Mullerthal a annoncé un changement à la direction avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi qu'une réduction significative du budget notamment du personnel pour l'année 2021. Ces nouvelles ont vocation à inspirer une réflexion générale sur le fonctionnement des Offices régionaux du tourisme, notamment au sujet de leur mode de financement et de leurs effectifs.

Considérant que la pandémie actuelle constitue une véritable césure pour le secteur, il est fort probable qu'une relance du tourisme sera à l'ordre du jour pendant les années à venir. Afin de saisir cette opportunité, il serait certainement opportun de soutenir cette relance et de la suivre de près avec les acteurs du terrain. Dans ce contexte, les offices régionaux du tourisme auront évidemment leur rôle à jouer.

Dans ce contexte, j'aimerais demander les renseignements suivants à Monsieur le Ministre :

1. **La baisse de moyens budgétaires destinés au personnel concerne-t-elle uniquement l'ORT Région Mullerthal ou également d'autres ORT du Grand-Duché? Compte tenu du fait que le secteur du tourisme se trouve parmi les secteurs les plus touchés par la crise, les ORT concernés seront-ils en mesure d'accomplir leurs missions avec moins de personnel à disposition?**
2. **Les articles parus dans la presse laissent comprendre que l'ORT Mullerthal cherche à assainir ses finances via le biais d'une réduction (temporaire ?) de personnel. Monsieur le Ministre peut-il confirmer que tel est le cas ?**
3. **Dans l'affirmative, et sachant que les conventions entre les différents ORT et le Ministère couvrent les frais de personnel des ORT, il semble que toute diminution de personnel au sein d'un ORT résulte in fine en une réduction des dépenses côté ministère. Dans cette optique, Monsieur le Ministre peut-il expliquer dans quelle mesure une réduction des effectifs au sein de cet ORT lui permettra d'améliorer sa situation financière ?**
4. **Comment se présentent les effectifs en personnel des différents ORT en ce moment ? Monsieur le Ministre est-il en mesure de fournir des précisions quant à leur affectation respective aux différentes tâches à accomplir ?**

5. Vu les profils touristiques divergents des différentes régions du pays, les ORT affichent des besoins différents en termes de ressources personnelles et financières. Au vu notamment du défi de la relance du tourisme après la pandémie, Monsieur le Ministre estime-t-il que leurs modes actuels de financement et de fonctionnement puissent permettre à tous les ORT d'affronter au mieux ce défi ? Dans la négative, quelles sont les adaptations qui pourraient constituer un renforcement des ORT au niveau financier et personnel pour le temps d'après-crise ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Empain', with a stylized flourish at the end.

**Stéphanie EMPAIN**  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Le Ministre des Classes moyennes  
Le Ministre du Tourisme

Luxembourg, le 18 janvier 2021

REÇU  
Par Aff Christian, 11:53, 18/01/2021

Le Ministre du Tourisme  
à  
Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Objet: Question parlementaire no 3436 du 13 janvier 2021 de Madame la Députée  
Stéphanie Empain

---

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Le Ministre du Tourisme,

Lex Delles

**Réponse de Monsieur Lex Delles, ministre des Classes moyennes, à la question parlementaire n°3436 du 13 janvier 2021 de Madame la Députée Stéphanie Empain**

1. La baisse de moyens budgétaires destinés au personnel concerne-t-elle uniquement l'ORT Région Mullerthal ou également d'autres ORT du Grand-Duché? Compte tenu du fait que le secteur du tourisme se trouve parmi les secteurs les plus touchés par la crise, les ORT concernés seront-ils en mesure d'accomplir leurs missions avec moins de personnel à disposition?

La Direction générale du Tourisme n'a pas baissé les moyens budgétaires attribués à l'Office régional du Tourisme de la Région Mullerthal-Petite Suisse luxembourgeoise ni ceux attribués aux autres Offices régionaux du tourisme, désignés ci-après par « ORT ».

Via une convention annuelle la Direction générale du Tourisme accorde aux ORT une enveloppe globale destinée à couvrir les frais de rémunération, les frais de fonctionnement ainsi que les frais liés à la réalisation de projets.

Cette dotation allouée aux ORT va progresser de 1 pourcent en 2021 par rapport à 2020.

**Conventions 2021 - secteur conventionné MINECO DGT**

		2019	2020	2021	Progression	en %
ORT	Mëllerdall	413 414.00€	425 000.00€	429 750.00€	4 750.00€	1.12%
ORT	Éislek	346 374.00€	350 000.00€	354 000.00€	4 000.00€	1.14%
ORT	Guttländ	155 898.00€	230 000.00€	232 800.00€	2 800.00€	1.22%
ORT	Musel	271 833.00€	350 000.00€	354 000.00€	4 000.00€	1.14%
ORT	Sud	227 840.00€	230 000.00€	232 800.00€	2 800.00€	1.22%
Enveloppe	5 ORT	250 000.00€	250 000.00€	250 000.00€	- €	0.00%
		1 667 378.00€	1 837 020.00€	1 855 371.00€	18 350.00€	1.00%

Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 250.000€ permet aux ORT d'introduire des projets qui peuvent être subventionnés jusqu'à 100% en fonction de leur niveau d'importance et de leur concordance avec les priorités stratégiques nationales.

Les ORT peuvent aussi bénéficier d'aides à l'investissement en ce qui concerne les développements informatiques via le Plan quinquennal. En tout 500.000€ y sont réservés aux ORT avec un taux de subventionnement exceptionnel de 70% accordé par une décision du Conseil de gouvernement tel que prévu par la loi.

En 2020 les ORT ont par ailleurs aussi pu profiter des crédits alloués dans le cadre du programme « Restart Tourism » pour la réalisation de projets d'animation touristique, en relation avec le cyclotourisme dans le cadre du « Velosummer 2020 » ou de la digitalisation dans le domaine du tourisme.

Finalement la Direction générale du Tourisme apporte aussi les cofinancements nationaux pour les projets « Interreg V » initiés par les différents ORT.

- 2. Les articles parus dans la presse laissent comprendre que l'ORT Mullerthal cherche à assainir ses finances via le biais d'une réduction (temporaire ?) de personnel. Monsieur le Ministre peut-il confirmer que tel est le cas ?**

L'ORT Mullerthal est une structure juridique distincte de l'Etat sous le régime d'une « association sans but lucratif ». Ses organes décisionnels, que ce soit le conseil d'administration ou l'assemblée générale, sont indépendants et libres de fixer l'orientation budgétaire de l'asbl.

La Direction générale du Tourisme ne dispose pas d'administrateurs avec voix décisionnelle.

- 3. Dans l'affirmative, et sachant que les conventions entre les différents ORT et le Ministère couvrent les frais de personnel des ORT, il semble que toute diminution de personnel au sein d'un ORT résulte in fine en une réduction des dépenses côté ministère. Dans cette optique, Monsieur le Ministre peut-il expliquer dans quelle mesure une réduction des effectifs au sein de cet ORT lui permettra d'améliorer sa situation financière ?**

Depuis 2019, la Direction générale du Tourisme ne lie plus ses dotations aux dépenses des frais de personnel effectifs de l'ORT mais verse une enveloppe globale à chaque ORT.

La dotation de l'Etat reste donc inchangée indépendamment d'éventuelles fluctuations dans les frais de personnel.

- 4. Comment se présentent les effectifs en personnel des différents ORT en ce moment ? Monsieur le Ministre est-il en mesure de fournir des précisions quant à leur affectation respective aux différentes tâches à accomplir ?**

Les effectifs des ORT varient d'une région à une autre dû à une évolution historique et à un niveau de maturité touristique distinct.

Tous les ORT disposent d'un gestionnaire et de 2 à 3 coordinateurs touristiques et certains disposent d'une ressource pour les travaux de secrétariat. Or, les ORT qui sont porteurs de projets du type « Interreg » ou « Leader » présentent des effectifs plus élevés afin de mener à bien ces projets. Il faut mentionner ici que les frais de personnel supplémentaires issus de ces projets sont couverts intégralement ou en partie par les budgets respectifs desdits projets.

L'affectation interne aux différentes tâches reste de la seule compétence du gestionnaire voire des organes décisionnels de chaque ORT.

- 5. Vu les profils touristiques divergents des différentes régions du pays, les ORT affichent des besoins différents en termes de ressources personnelles et financières. Au vu notamment du défi de la relance du tourisme après la pandémie, Monsieur le Ministre estime-t-il que leurs modes actuels de financement et de fonctionnement puissent permettre à tous les ORT d'affronter au mieux ce défi ? Dans la négative, quelles sont les adaptations qui pourraient constituer un renforcement des ORT au niveau financier et personnel pour le temps d'après- crise ?**

La crise sanitaire que nous vivons actuellement constitue un défi majeur pour tous les acteurs touristiques et les ORT n'y font pas exception. Pour affronter au mieux ces défis auxquels nous nous voyons confrontés actuellement, nous sommes en contact permanent avec tous les acteurs afin de créer des synergies et d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs touristiques.